

Annexe 2 - Charte Informatique

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DE L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE QUIMPER CORNOUAILLE

ENTRE

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé Quimper Cornouaille

Représenté par Mme Brigitte SIFFERLEN, Directrice

Ci-après dénommé " l'Etablissement "

D'UNE PART

ET

L'étudiant/Elève

Ci-après dénommé " l'Utilisateur "

D'AUTRE PART

PREAMBULE

L'offre de services liés aux technologies de l'information et de la communication vise à renforcer la formation et l'action éducative en mettant à disposition des utilisateurs de l'établissement, signataires des présentes, un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal et déontologique afin de sensibiliser et de responsabiliser l'Utilisateur.

La Charte précise les droits et obligations que l'Utilisateur et l'Etablissement s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LEGISLATION

1 - Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non droit.

Sont ainsi interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;

- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

2 - Description des services proposés

L'Etablissement s'est doté des moyens lui permettant de donner accès au réseau Internet afin que l'Utilisateur ait accès aux sites en rapport avec sa formation.

Cet accès ne doit en aucun cas être utilisé vers des sites à caractère pornographique ou raciste, des sites de partage de fichiers ou des services de messagerie instantanée. Toute utilisation de l'accès Internet n'ayant aucun rapport avec la formation sera sanctionnée.

L'accès aux services offert depuis la salle informatique de l'Etablissement, durant ses horaires d'ouverture. Les PC et imprimantes en réseaux sont en libre service : il est demandé à chaque utilisateur de ne pas modifier la configuration des PC, et d'éviter les impressions nécessitant d'importantes quantités d'encre.

3 - Définition de l'Utilisateur

On appelle « utilisateur » toute personne, quel que soit son statut, appelée à utiliser les ressources informatiques de l'établissement. Il peut notamment s'agir des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants.

3-1 L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par l'Etablissement, avec éventuellement des restrictions (tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès).

3-2 L'Etablissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la charte. Cet accès doit respecter un objectif pédagogique et éducatif. La consultation de vidéos en streaming ou de sites d'hébergement de vidéo est strictement limitée à ces objectifs.

3-3 L'accès se fait sans mot de passe individuel, l'identifiant étant propre à chaque PC.

4 - Engagements de l'Etablissement

L'Etablissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux ressources et services multimédias qu'il propose à toute personne remplissant les conditions ci-dessus définies à l'article 3.

4-1 Respect de la loi

L'Etablissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de ses services.

L'Etablissement s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique (Art. 43-8 de la loi de 1986, modifié par la loi du 1^{er} août 2000).

L'Etablissement s'oblige à donner un accès facile, direct et permanent aux destinataires de ses services.

L'Etablissement s'engage à détenir et conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés, conformément aux dispositions de l'Article 43-9 de la loi du 30 sept. 1986 sur la communication audiovisuelle. Ces informations conservées pendant le temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.

4-2 Disponibilité du service

L'Etablissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Etablissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toute autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tout tiers. L'Etablissement essaiera, dans la mesure du possible de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

4-3 Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués :

- soit dans un souci de protection des étudiants ;

L'Etablissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les étudiants afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites.

- soit dans un souci de sécurité du réseau et des ressources informatiques ;

Pour des nécessités de maintenance et de gestion techniques, l'utilisation des ressources matérielles et logicielles peut être analysée et contrôlée dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée. L'Etablissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

- soit dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques et éducatifs.

5 - Engagements de l'Utilisateur

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer d'opération contraire à la Loi, pouvant nuire à l'intégrité de l'outil informatique (dégradation de matériel ou modification frauduleuse, falsification de données), aux informations contenues dans les systèmes ou à l'image interne et/ou externe de l'IFSI ou IFAS Quimper-Cornouaille.

5-1 Respect de la législation

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1, et notamment :

5-1-1 L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services :

- **dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique, notamment pour les photos et illustrations introduites dans les dossiers élaborés par l'Utilisateur ;**
- **dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;**
- **dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ;**
- **en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.**

5-1-2 Lorsque l'Utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel telles que définies par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et par la directive européenne 95/46/CE relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données du 24 octobre 1995 et du règlement (UE 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016), il veillera en particulier :

- à respecter les procédures préalables auprès de la CNIL (www.cnil.fr) et aux spécifications RGPD ;
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant à la finalité et les destinataires du traitement de ces informations ;
- à n'effectuer auprès de mineurs, aucune collecte d'informations concernant l'entourage familial, le mode de vie des parents, leur statut socio-professionnel ;
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant au risque inhérent à Internet que ces données soient utilisées dans des pays n'assurant pas un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

5-1-3 Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par l'Etablissement, **il est rappelé ici, la nécessité pour l'Utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.**

5-2 Sécurité du système

L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation du système informatique, du réseau, et des ressources informatiques locales et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à leur fonctionnement.

L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques.

Il s'engage notamment à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ;
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources ;
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ...) ;
- être vigilant sur l'installation de logiciels susceptibles de modifier la configuration des machines.

5-3 Enregistrement des données

Tout enregistrement de fichier devra se faire sur un support externe propre à l'utilisateur (clé USB...).

5-4 Utilisation rationnelle et loyale des Services

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des Services et notamment, des ressources informatiques, afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

L'Utilisateur accepte que l'Etablissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services. L'Etablissement se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux Services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif tel que rappelé dans le Préambule.

L'Utilisateur s'interdit à l'occasion du service proposé par l'Etablissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

L'Utilisateur est tenu de respecter le secret professionnel inhérent à sa formation, notamment lors d'échanges sur les blogs, réseaux sociaux (Facebook, Twitter,...) et messagerie instantanée (MSN,...).

L'Utilisateur devra s'assurer que les paramètres de sécurité de base sont appliqués sur leur matériel, par exemple anti-virus, mises à jour...

Toutes les applications de téléchargement illégales devront impérativement être désinstallées.

L'Utilisateur ne doit pas se servir de l'ordinateur comme outil téléphonique.

5-5 Accès WIFI

Un accès WIFI est proposé par l'Etablissement à l'Utilisateur dans le cadre de sa formation, il ne doit être utilisé qu'en ce sens.

L'Utilisateur ne doit pas oublier que le réseau WIFI de l'institut n'est pas son réseau personnel familial.

Les informations qui transitent sur le réseau de l'établissement doivent être en relation avec les études de l'Utilisateur.

L'Utilisateur doit protéger son matériel avec un bon anti-virus et effectuer les mises à jour de ses applications régulièrement et en dehors de l'Etablissement.

L'Utilisateur ne doit pas continuer dans l'enceinte de l'Etablissement, les téléchargements éventuellement illégaux initiés depuis l'extérieur.

Les identifiants de connexion sont attribués et transmis en début de cycle, ils sont personnels et engagent la responsabilité de l'Utilisateur quant à l'utilisation du réseau WIFI.

L'Utilisateur ne doit pas prêter ou transmettre ses identifiants à un tiers.

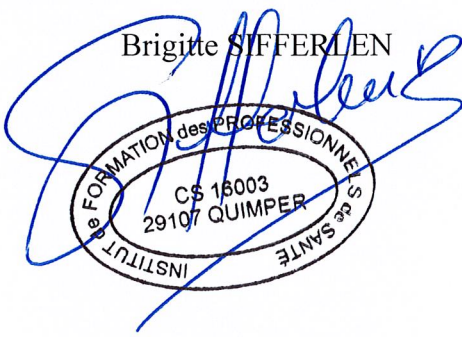
L'Utilisateur ne doit pas téléphoner ni utiliser de messagerie instantanée ou des services de type "Cloud", à travers le réseau WIFI, il doit utiliser sa connexion 3G / 4G pour cela.

II EST ENFIN PRECISÉ QUE LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE POURRA FAIRE L'OBJET DES DISPOSITIONS SUIVANTES :

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'Etablissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements de l'Etablissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

QUIMPER, le 27 Août 2021
La Directrice de l'institut de formation

Brigitte SIFFERLIEN



INSTITUT de FORMATION des PROFESSIONNELS de SANTÉ
CS 18003
29107 QUIMPER